

## Journal La Voix Du Nord du 23 septembre 2005

### Les vingt-cinq projets contestés étaient examinés hier à Lille par le tribunal administratif

Soixante-sept mégawatts éoliens refusés par le préfet

VINGT-CINQ dossiers d'implantation d'éoliennes (pour une puissance globale de 67 mégawatts) retoqués par le préfet du Pas-de-Calais étaient présentés hier au tribunal administratif de Lille. Jean-Michel Grabowski, le directeur général d'Infinivent (Lille), n'a pas voulu s'en tenir à ce refus signifié par Cyrille Schott peu avant son départ du Pas-de-Calais et voulait aller au bout de sa démarche. «Je pense que le très gros projet éolien de Fruges a effrayé pas mal de gens. Nous proposons une implantation plus modeste de 34 puis 25 éoliennes d'une puissance de 2 mégawatts à Beaufort-Blavincourt, Grand-Rullecourt, Le Souich, Ivergny, Sus-Saint-Léger (au sud de Saint-Pol-sur-Ternoise) et tout est retoqué. Nous sommes enfermés dans un discours de schizophrène: d'un côté le prix du pétrole qui s'envole, les discours sur les économies d'énergie, les incitations à investir les énergies renouvelables, plus douces, moins polluantes et de l'autre des projets régulièrement bloqués dans le Pas-de-Calais où des dossiers déposés depuis 2002 n'ont toujours pas de réponse», dénonce le patron d'Infinivent. Le Pas-de-Calais figure en effet parmi les tout premiers départements disposant d'un vrai potentiel éolien. Le patron d'Infinivent estime aussi «que les dossiers avancent mieux et plus vite en Picardie et dans la Somme. Il est essentiel qu'une entreprise puisse avoir une réponse rapide en déposant un dossier pour lequel elle investit de l'argent.»

M.Lavail, commissaire du gouvernement, a longuement repris les éléments fournis par les différents services de l'administration ayant motivé le refus du permis de construire: la dégradation de l'aspect paysager des villages arrive en premier lieu, ainsi que la proximité avec deux églises. Il a par ailleurs longuement insisté sur la présentation discutable des ouvrages, évoquant un document « habile » ne correspondant pas à la vision humaine de ce que serait le site. En effet, le logiciel utilisé pour simuler l'implantation des éoliennes dans ce «paysage qui fait la richesse de ce département» déforme en quelque sorte l'échelle de l'ensemble. Le jugement a été mis en délibéré.

---